

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE
2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_080

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF LABAZ

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 septembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à François SCHMITT, Sandrine COMBASTEIL à Nicole CABLAN-GUEROULT, Jean-Manuel PARANHOS à Malika BARRY, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Jean-Baptiste GODILLON, Aymeric TONNEAU à Emmanuel LOEVENBRUCK

Absents :

Véronique LIGNIER

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Région Île-de-France crée une Application Mobile accessible gratuitement aux jeunes franciliens de 15 à 25 ans et qui présente de façon personnalisée, simple et fluide l'ensemble des aides et dispositifs de la Région destinés aux jeunes ainsi que des bons plans de partenaires régionaux.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle aide visant à renforcer l'accès à la pratique sportive, artistique et culturelle est proposée aux jeunes franciliens de 15 à 17 ans. Cette aide, accessible depuis l'Application Mobile, peut être utilisée par les bénéficiaires en une ou plusieurs fois auprès des structures partenaires du dispositif.

Il s'agit pour la commune de se référencer sur le portail dédié afin de devenir partenaire de ce dispositif. Cela permettra ainsi aux jeunes qui s'inscrivent de bénéficier d'une réduction de leurs frais d'adhésion pouvant aller jusqu'à 100 euros.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 4 septembre 2024,

Considérant l'intérêt de ce dispositif notamment pour la population jeune de Chatou,

Considérant que ce dispositif est une aide à la découverte du monde culturel sous différentes formes pour le public jeune,

Considérant que ce dispositif peut permettre aux familles de bénéficier d'adhésions à coût « réduit » au sein des équipements culturels catoviens,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la mise en place du dispositif LABAZ au sein de ses établissements culturels,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents à la création de ce dispositif.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 24/09/2024

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID : 078-217801463-20240920-DEL_2024_080-DE

Publié Le 24/09/2024